

Éditorial

Élections professionnelles, un moment majeur de l'expression démocratique sur notre lieu de travail

Nous serons tou.tes appelé.es jusqu'au 6 décembre prochain, à élire nos représentant.es aux Comités Techniques et aux Commissions Administratives Paritaires pour 4 ans.

L'ensemble de la Fonction Publique votera en même temps. **Personnels de l'enseignement agricole, de l'enseignement maritime, agent.es du Conseil régional des Pays de la Loire, nous sommes tou.tes concerné.es par ces élections professionnelles.**

Ce scrutin sera à n'en pas douter un moment important de la vie démocratique sur notre lieu de travail. Il permettra de désigner les élu.es qui nous représenteront pendant les 4 prochaines années à l'échelon régional et national pour la gestion de nos carrières, le respect de nos statuts (CAP/CCP), pour nos conditions de travail, pour l'organisation de l'enseignement agricole (CTREA, CT du Conseil régional, CTEA, CTM).

De plus, c'est à partir de ces élections que sont déterminées la composition des CHSCT, du CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole), du CNEA (Comité National de l'Enseignement Agricole)...Un moment crucial pour décider de notre vision de l'enseignement agricole, de l'enseignement maritime, du conseil régional.

Une occasion de donner notre avis, de défendre ensemble nos valeurs.

Yoann VIGNER
Co-Secrétaire régional des Pays de la Loire

Élections professionnelles le 6 décembre VOTONS !



Le service public,
on l'aime, on le défend



Élections professionnelles: mode d'emploi

La consultation a lieu tous les quatre ans et sert à déterminer la représentativité des organisations syndicales dans ces différentes instances que sont le :

- **CTREA** : Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole
- **CTEA** : Comité Technique (national) de l'Enseignement Agricole
- **CTM** : Comité Technique du Ministère de l'Agriculture
- **CT** : Comité Technique du conseil régional
- **CAP** : Commission Administrative Paritaire
- **CCP** : Commission Consultative Paritaire des contractuel.es

**RAPPEL : Vote par correspondance possible
dans les jours qui précèdent**

Le 6 décembre je voterai pour:



si je suis fonctionnaire d'État, le CTREA, le CTEA, CTM, la CAP de mon corps (soit 4 votes) *



si je suis contractuel.le d'Etat, le CTREA, le CTEA, le CTM, la CCP nationale des contractuel.es des ACEN soit celle des ACN adm et technique (soit 4 votes)



si je suis contractuel.le d'un établissement (ACB) : pour le CTREA, le CTEA, le CTM, la CCP régionale (soit 4 votes)



si je suis fonctionnaire ou contractuel.le du Conseil régional : pour le CT, la CAP de mon corps ou une CCP et le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) (soit 3 votes) **VOTE PAR CORRESPONDANCE**



si je suis fonctionnaire ou contractuel.le d'un établissement du supérieur : pour le CT local, le CTEA, le CTM et la CAP de mon corps Par correspondance ou la CCP locale (soit 4 votes)



si je suis fonctionnaire ou contractuel.le d'un lycée maritime : pour le CT de la DIRM, le CTM du Ministère de la transition écologique et solidaire et la CAP de mon corps par correspondance ou la CCP des contractuel.es du même Ministère (soit 3 votes)

* Seulement 3 votes pour les personnels stagiaires (pas de vote pour une CAP)

Pour mieux vous défendre au CTREA et en CCPR, une liste commune FSU/CGT-AGRI/Sud Rural Territoires

Après la réussite de notre liste commune en 2014 avec la CGT-AGRI, nous porterons à nouveau pour le 6 décembre prochain, des listes intersyndicales. La FSU fera liste commune pour ces scrutins avec la CGT-AGRI et Sud Rural au sein des instances du Ministère de l'agriculture.

Face aux attaques nombreuses contre le SERVICE PUBLIC, **la division syndicale est mortifère**. Face à un gouvernement qui se refuse à donner clairement la priorité à l'enseignement public, **l'unité syndicale est essentielle**. Pour lutter contre une précarité grandissante dans nos établissements, **l'unité syndicale est essentielle**.

Il s'agit bien là d'un acte fort, un mandat fort du SNETAP-FSU qui œuvre ainsi concrètement contre l'émiettement syndical au service de la défense des salariés.



Chaque jour, dans nos établissements et dans les instances régionales, nous nous engageons pour faire respecter vos droits et vos statuts, pour défendre le service public d'éducation et les valeurs fondatrices du syndicalisme : solidarité entre les générations et les personnels pour un monde plus juste, respect de la laïcité et de la gratuité.

Dans les prochaines semaines, nous viendrons à votre rencontre, comme nous l'avons fait pendant ces 4 dernières années.

Les femmes et les hommes de la liste commune SNETAP-FSU CGT-AGRI SUD RURAL Territoires porteront vos préoccupations au service du SERVICE PUBLIC.

Ils seront aussi porteur d'un bilan. Elles.Ils ont été fier.es de vous soutenir, de porter de nombreux projets pour le SERVICE PUBLIC ces 4 dernières années.

Avec vous

Agir au quotidien pour défendre et développer l'enseignement agricole, l'enseignement maritime publics

Rappeler notre attachement à la communauté éducative

Défendre une préoccupation majeure: les conditions de travail

Défendre nos droits, nos statuts

Rôles et fonctions de quelques instances régionales

Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole (CTREA) :

Le CTR se réunit 2 à 3 fois par an. Il traite de l'ensemble des questions de l'enseignement agricole public : effectifs, résultats aux examens, structures (ouverture et fermeture de classes), personnels, formation continue, conditions de travail (ex : RTT), hygiène et sécurité... Seul.es les représentant.es des personnels y ont le droit de vote et, en cas de rejet unanime d'un projet par les élus syndicaux, celui-ci devra faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération.

Commission Consultative Paritaire des agents contractuels (CCPR).

Elle concerne les agent.es contractuel.es locaux. Cette commission se réunit une fois par an ou sur saisine d'un.e agent.e. Ses attributions concernent les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agent.es non titulaires et d'autres spécifiques (mobilité des agents sur CDI et réemploi des agents sur CDD, avancements de catégorie et de classe, réductions d'ancienneté, mutations, refus de travail à temps partiel, refus de renouvellement de contrat...)

Comité Technique du Conseil régional des Pays de la Loire (CT)

Le comité technique est obligatoirement consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services relatifs à la gestion du personnel territorial. Exemples : protocoles d'ARTT, aménagements d'horaires, suppressions d'emplois, ratio "promus/promouvables" pour l'avancement de grade, plan de formation, hygiène et sécurité, etc.